



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ

portant modification de la composition du conseil médical départemental plénier de la Haute-Garonne pour les agents de la fonction publique territoriale

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national
du Mérite,**

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime de congés de maladies des fonctionnaires territoriaux modifié notamment par le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale des agents des collectivités locales et son article 31 instituant dans chaque département une commission de réforme ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2021 portant nomination des membres de la commission départementale de réforme compétente à l'égard du personnel de l'administration régionale (dont le secrétariat est assuré par le conseil régional d'Occitanie) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2022 portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale dont le secrétariat est assuré par la mairie de Toulouse / Toulouse Métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2022 portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale dont le secrétariat est assuré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°ARS 31-2022-05-03-00001 désignant les médecins agréés de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 31-2022-07-06-00009 du 6 juillet 2022 portant désignation des membres du conseil médical départemental restreint de la Haute-Garonne, compétent à l'égard des agents relevant des fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière ;

Vu les élections professionnelles du 8 décembre 2022 relatives à la désignation des représentants du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu la liste actualisée des représentants du personnel de la ville de Toulouse/ Toulouse Métropole et du Centre communal d'action sociale de Toulouse, désignés pour siéger en conseil médical plénier, communiquée par la mairie de Toulouse/Toulouse-Métropole, le 12 janvier 2023;

Vu la liste actualisée des représentants du personnel de la mairie de Colomiers, désignés pour siéger en conseil médical plénier, communiquée par la mairie de Colomiers, le 3 février 2023;

Vu la liste actualisée des représentants du personnel désignés pour siéger en conseil médical plénier communiquée par la Région Occitanie, le 7 février 2023 ;

Vu la liste actualisée des représentants des collectivités et établissements publics désignés pour siéger en conseil médical plénier, communiquée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne, le 20 février 2023.

Vu la liste actualisée des représentants du personnel administratif et des sapeurs-pompiers professionnels désignés pour siéger en conseil médical plénier, communiquée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne, le 22 février 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Arrête :

Article 1: L'arrêté N° 31-2022-08-03-00006 relatif à la composition du conseil médical départemental plénier de la Haute-Garonne pour les agents de la fonction publique territoriale est modifié comme suit :

I - Les membres du conseil médical en formation restreinte : sans changement

II : Les représentants des collectivités ou établissements publics et du personnel :

Sont nommés membres du conseil médical départemental plénier de la Haute-Garonne pour les agents de la fonction publique territoriale , les représentants des collectivités ou établissements publics et les personnels ci-après.

I- Mairie de TOULOUSE

– 1 - Représentants de l'établissement : sans changement

2 - Représentants du personnel

Titulaires

M. Jérôme DURAND

M. Jean-Luc MAILLARD

Catégorie A

Suppléants

Mme Muriel ALAUX

Mme Coline RENAUDIN

Mme Audrey ATTHAR

Titulaires

M. Belkacem OUARRAG

M. Thierry BOURGUELAT

Catégorie B

Suppléants

M. Guillaume DAMIENS

Mme Sandrine CORDERO

M. Thierry COURDIL

Mme Fatima AICHOUCH

Titulaires

M. Daniel DIAS

Mme Marie Claire TEMBLADOR

Catégorie C

Suppléants

M. Bruno ROUPIE

Mme Sandie MARQUEZ

M. Sébastien KINACH

Mme Anne Marie LE FRANC

II- Centre communal d'action sociale de TOULOUSE

1 - Représentants de l'établissement : sans changement

2 - Représentants du personnel

Titulaires

Mme Céline CAZEAUX

Catégorie A

Suppléants

Mme Ombeline CORONA

Mme Amélie CAPELLI

Titulaires

Mme Marie Pierre PECH

M. Nicolas ROUGEMAILLE

Catégorie B

Suppléants

Mme Nathalie BONELLI

Mme Nelly LENORMAND

Mme Josiane DIDIER

Mme Yasmina HAROUCHI

Titulaires

Mme Siham BADAOU

M. Frédéric MARTINEZ

Catégorie C

Suppléants

M. Eric PLAGNES

Mme Fatima THIEBAUT

Mme Maryline LOUBET

Mme Mireille MUSCAT

III - Mairie de BLAGNAC

sans changement dans l'attente de la désignation des nouveaux représentants.

IV - Maire de COLOMIERS

1 - Représentants de l'établissement : sans changement

2 - Représentants du personnel

Titulaires

Mme Christelle THERON

Catégorie A

Suppléants

Mme Christine TAZZIOLI

Mme Edwige FAGGIANELLI

Titulaires

Mme Isabelle EHONGO BENA

M. Gilles BARBE

Catégorie B

Suppléants

Mme Nelly DEDIEU

M. Luc VIGNON

M. Karl TETELIN

M. Marc MOSCATELLO

Titulaires

Mme Myriam FABRIS

Mme Vanessa SERENA

Catégorie C

Suppléants

M. Paul PARADA

M. Eric CARRIERE

M. Patrice KADA

Mme Karine FORRAT

V - TOULOUSE MÉTROPOLE

1 - Représentants de la collectivité : sans changement

2 - Représentants du personnel

Titulaires

Mme Marion MARCAULT

M. Sylvain QUERTAN

Catégorie A

Suppléants

Mme Sylvie BONZOM

Mme Fabienne VIGUIER

M. Arnaud MAISONNEUVE

M. Eric FEDERICI

Titulaires

M. Christophe BARON

M. Thierry ANDREU

Catégorie B

Suppléants

Mme Laure ANDRIEU

M. Ludovic ROUQUET

Mme France FIORINO

M. Rodolphe LOLLO

Titulaires

M. Claudio GIMENEZ

M. Thierry CABALLER

Catégorie C

Suppléants

M. Bruno GAVAND

M. Michel MONNEREAU

M. Fabrice MANCHOFFE

M. Laid DJELTI

VI - Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne

A- Sapeurs-pompiers professionnels

1- Représentants de l'administration

Titulaires

M. Jean-Louis LLORCA

M. Joël BOUCHE

Suppléants

M. Victor DENOUVION

Mme Sandrine BAYLAC

Mme Marie-Claude LECLERC

Mme Martine CROQUETTE

2- Représentants du personnel

Titulaires

M. Sébastien LAMOUREUX

M. Christophe CHICHE

Catégorie A

Suppléants

Mme Marie MELARD BERIL

M. Paul CATTANEO

M. Christophe GHIANI

M. Stéphane THERON

Titulaires

M. Jean Pascal DOLQUES

M. Damien GALTIER

Catégorie B

Suppléants

M. Julien GUERIN

Mme Morgane BELLEIL

M. Eric DELAUBIER

M. Gilmes SERRANO

Titulaires

M. Gilles SABATIER

M. Mathieu CHAUVET

Catégorie C

Suppléants

M. Guilhem TRICHEUX

Mme Emilie THOURAINE

M. Charly HOLLARD

M. Antoine CHAUVET

B - Sapeurs pompiers volontaires : Sans changement

C – Personnels administratifs et techniques

1- Représentants de l'administration

Titulaires

M. Jean-Louis LLORCA

M. Joël BOUCHE

Suppléants

M. Victor DENOUVION

Mme Marie-Claude LECLERC

Mme Sandrine BAYLAC

Mme Martine CROQUETTE

2- Représentants du personnel

Titulaires

Mme Magalie NER

Mme Virginie LHUILLIER

Catégorie A

Suppléants

M. Stéphane PLACE

M. Bernard RIAL

Catégorie B

Titulaires

M. Christophe BEFFEYTE

Mme Murielle VIEU

Suppléants

M. Didier MIRO

M. Ludovic LECLERC

Mme Virginie BESNIER

Catégorie C

Titulaires

M. Dominique PAILLET

Mme Inesse EL WADY

Suppléants

M. Clément PICARD

Mme Sandrine ESPARBES

M. Adrien LAUSSU

Mme Fabienne MATHIEU

VII - Conseil départemental de la Haute-Garonne

1- Représentants de l'administration : sans changement

2 - Représentants du personnel

Titulaires

Mme Marie-Blanche PAGES

Mme Odile GEISSER

Catégorie A

Suppléants

Mme Myriam MUNOZ

Non désigné

M. David MABRU

Mme Salda AMGHAR

Catégorie B

Titulaires

Mme Patricia BROQUET-VIDAL

M. Martial CHAUSSON

Suppléants

Mme Zohra RICHARD CHIKHR

Non désigné

M. Brice GIACOMIN

M. Raphaël CROSET

Titulaires

Mme Muriel PINAUD

M. Gilles GAZEL

Catégorie C

Suppléants

Mme Lise DRUHET

Mme Shérhrazade MEIDANI

M. Romain ALGANS

M. Serge BAGLIN

VIII- Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne

1- Représentants de l'administration : sans changement

2 - Représentants du personnel

Titulaires

Mme Muriel GARCIA

Mme Marie LARROCHE

Catégorie A

Suppléants

Mme Julie PETIT

M. Jean- François ROBIC

Mme Solène SAINT-MARTIN

Mme Sophie CHIAROTTO

Titulaires

M. Abderrahim AARIM

Mme Véronique SAJUS

Catégorie B

Suppléants

M. Michel DOXIS

M. François BOUNIOL FAUREL

Mme Mylène LACRAMPETTE

M. Frédéric ALTHABEGOITY

Titulaires

Mme Maud MALEVILLE

Mme Julie LEYRAT

Catégorie C

Suppléants

M. Hervé DE STEFANI

M. Arnaud DANIEL

M. Morgan BENZENET

Mme Julie JOANIQUET

IX- Communauté d'agglomération du SICOVAL

1- Représentants de l'administration : sans changement

2- Représentants du personnel:

Titulaires

Mme Patricia RAFFEL

Mme Corinne BRUGIDOU

Catégorie A

Suppléants

Mme Laura PEZET

Non désigné

Mme Sandrine PIERRE

Non désigné

Titulaires

Mme Cécile SAINVET

M. Patrick VINTILLAS

Catégorie B

Suppléants

M. Olivier GOIRAN

Mme Zahra EL MAFOUCHI

Mme Florence FORET

M. Guillaume MALEVILLE

Titulaires

M. Bruno CUILIER

Mme Laurence ASTUGUE

Catégorie C

Suppléants

Mme Emilie ROCKTROCH

Mme Joëlle ANTONIOLI

Mme Céline ROUDIL

Mme Josiane CADAMURO

X- Ville de TOURNEFEUILLE

1- Représentants de l'administration : sans changement

2 - Représentants du personnel

Titulaires

En attente de désignation

En attente de désignation

Catégorie A

Suppléants

En attente de désignation

En attente de désignation

En attente de désignation

En attente de désignation

Titulaires

Mme Christine ADELL

Mme Mélanie CARPENTIER

Catégorie B

Suppléants

Mme Zelda MARIN

M. Jean-Noël DEVEAUX

Mme Josiane BLANC

M. Yannick GRASSET

Titulaires

Mme Nathalie RAYNAUD BUSOLIN

Mme Corinne PONS SOUILLE

Catégorie C

Suppléants

M. Christophe FACCHIN

Mme Ludivine GRYCZA

M. Claude DHARES

Mme Lucie TEODOSIO

XI- Région Occitanie

1- Représentants de l'administration : sans changement

2- Représentants du personnel

Titulaires

Mme Annabelle CHAUBET

Mme Magali PADIE

Catégorie A

Suppléants

M. Patrick AUZENDE

Mme Nicoleta POPA

Mme Dominique DADER

Catégorie B

Titulaires

Mme Djamelia BOURAS
Mme Josette DAUTAN

Suppléants

M. Didier PRANEUF
Mme Nathalie BRUNET
Mme Marie France PUJOL

Catégorie C

Titulaires

Mme Louise VANARA

M. Alain GRASSET

Suppléants

Mme Latifa ELOUARIACHI
M. Patrick FLORVILLE
M. Arnaud CASSE
M. Yannick KIRCHE

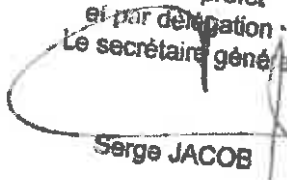
Article 2 : Le mandat des personnes désignées prendra fin en même temps que les mandats ou fonctions au titre desquels les intéressés ont été élus ou désignés. En cas de perte de la qualité pour siéger, de décès ou de démission d'un médecin titulaire, son suppléant devient automatiquement titulaire.

Article 3 : Concernant la mairie de Blagnac, les représentants du personnel à la commission de réforme départementale de la Haute-Garonne constituée en application de l'article 31 du décret du 26 décembre 2003, dans sa rédaction antérieure au décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale, conservent leurs attributions jusqu'à la première application des dispositions de l'article 4-2 du décret du 30 juillet 1987 modifié susvisé, et au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2023.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Garonne sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

28 FEV. 2023

Pour le préfet
et par délégation
Le secrétaire général

Serge JACOB

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Garonne. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.